

# Mairie de LAISSAUD

04 79 28 92 94



## DOSSIER D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

### CANTINE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

# 2024-2025

## RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL ENFANCE

### Rentrée 2024/2025 : accueil périscolaire garderie et cantine

Le présent dossier d'inscription devra être retourné à la mairie, accompagné des pièces suivantes :

- Fiche individuelle de renseignements complétée et signée avec photo d'identité
- Inscription cantine/garderie complétée et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation de soins complétée et signée.
- Charte de bonne conduite signée par le responsable légal et l'enfant.

**Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.**

### Article 1 : Horaires

**Accueil périscolaire** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin : de 7h30 jusqu'à l'ouverture de la classe.
- Le soir : de la sortie de la classe jusqu'à 18h30.

**Cantine scolaire** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- De 11h45 à 13h45

### Article 2 : Lieu d'accueil et dépose des enfants

L'accueil des enfants se fera à l'école et dans les locaux de la commune.

En ce qui concerne, la garderie le matin, les parents doivent **IMPÉRATIVEMENT** accompagner leur enfant jusqu'au local de la garderie sinon il ne sera pas accepté.

Il est également interdit de stationner le long du parvis, merci d'utiliser les places de parking.

### Article 3 : Conditions d'inscription

Pour la garderie et la cantine, les inscriptions peuvent être effectuées à l'année, au mois, ou occasionnellement.

- Pour la garderie, toute inscription doit être effectuée par écrit :
  - Fiche ci-dessous complétée pour les inscriptions annuelles à transmettre à la mairie
  - Uniquement par mail à [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com) La mairie se donne un délai de 48h maximum pour répondre à votre demande. Si vous ne recevez pas un accusé de réception par mail, cela signifie que votre demande n'a pas été validée. L'agent ne pourra pas accueillir votre enfant s'il n'est pas inscrit.
- Pour la cantine, elles se feront au plus tard **le jeudi de la semaine précédente avant 8h30** afin de nous permettre de gérer la commande des repas à l'adresse : [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

Attention, aucune demande d'inscription ne sera traitée durant les vacances scolaires, ni durant le week-end.

**Pour la rentrée scolaire du 2 septembre 2024, veuillez à inscrire votre enfant avant le lundi 5 août dernier délai.**

**A défaut d'inscription, votre enfant ne pourra être accueilli la semaine de la rentrée.**

#### **Article 4 : Annulation d'une inscription**

Pour la cantine ET la garderie, en cas absence alors que votre enfant est inscrit, vous devez prévenir par mail à l'adresse [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

- **Concernant la garderie**, le passage sera facturé s'il n'a pas fait l'objet d'un accusé de réception à votre demande d'annulation qui doit être effectuée en amont à l'adresse : [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com). La mairie se réserve un délai de 48h pour gérer toutes les demandes d'inscription.
- **Concernant la cantine, en cas d'absence, le repas vous sera facturé** (sauf sorties scolaires ou grève dans la mesure du possible). Lorsque les parents récupèrent leur enfant alors que celui-ci est inscrit au restaurant scolaire, le repas reste dû.

En cas d'absence prolongée, vous devez prévenir par mail à l'adresse [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com) et fournir un **justificatif dans les 48 heures**. **Dans ces conditions**, les repas que **nous pourrons** annuler auprès du traiteur ne vous seront pas facturés.

En cas d'urgence et pendant les heures de fonctionnement du service uniquement, vous pouvez joindre le personnel au **06 85 34 69 96**

#### **Article 5 : La santé de l'enfant**

Nous vous demandons de nous informer de toute spécificité médicale relative à votre enfant (allergies, contre-indications...).

**Aucun traitement médical n'est administré.**

Lors des inscriptions, ou à sa survenance, tout problème de santé, traitement médical, etc. doit être signalé, ainsi que toutes recommandations, observations ou régime particulier. Les allergies à certains aliments et problèmes de santé sont pris en compte sur justificatif médical et nécessitent **OBLIGATOIREMENT** la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), dès la rentrée scolaire. Le PAI se formalise par un contrat écrit entre le directeur de l'école, l'enseignant, le médecin scolaire, la famille et le responsable périscolaire communal.

#### **Article 6 : Tarifs**

Il est fixé et révisé par délibération du conseil municipal.

Pour l'année 2024/2025, les tarifs sont de :

- **Garderie du matin** : 2,5 € quel que soit le temps passé.
- **Garderie du soir** : 2,5 € quel que soit le temps passé.
- **Cantine** : prix du repas **5,5 €**

## **Article 7 : Facturation**

Pour la garderie et la cantine, la facturation a lieu mensuellement.

## **Article 8 : retards**

Il est impératif que les familles respectent les horaires définis.

Pour la garderie :

→ **Chaque retard au-delà de 18h30 sera noté et facturé 4 euros supplémentaires**

→ Trois retards entraîneront l'exclusion temporaire ou définitive du service.

## **Article 9 : Discipline**

Le RPI a mis en place une charte de bonne conduite adaptée à chaque école. Elle fixe les règles de fonctionnement de l'école et des services périscolaires. Le non-respect de ces règles entraînera un avertissement qui sera communiqué via le cahier de liaison. Au bout de trois avertissements consécutifs, les responsables légaux recevront un courrier du maire les informant de l'exclusion de leur enfant du service périscolaire (cantine ET garderie) durant 3 jours. **Cette charte est annexée au dossier d'inscription, merci de la lire avec votre enfant, de la retourner signée par votre enfant et au moins un responsable légal.**

## **Article 10 : Obligations des familles**

Le dossier d'inscription devra être déposé en mairie accompagné impérativement des pièces à fournir. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Le dossier d'inscription est à transmettre à la mairie le lundi 5 août 2024 au plus tard et en cours d'année pour tout nouvel arrivant.

**Aucun dossier d'inscription n'est accepté par téléphone, ni reconduit d'une année sur l'autre, cela dans le but d'éviter toute contestation d'inscription.**

Tout changement d'adresse ou de situation familiale devra être communiqué par les parents sur [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

## **Article 11**

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement.

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec la mairie pour toute question.

**Le Maire,**



**Nathalie Poméon**

# FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2024/2025 RPI

## ENFANT :

NOM .....PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE : ..... GARCON  FILLE

CLASSE.....

## LES PARENTS :

Situation familiale : Marié(e)  Vie maritale  Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)

PERE	MERE
Nom/prénom : .....	Nom/prénom : .....
Adresse complète : .....	Adresse complète : .....
<b>Téléphone :</b> Domicile..... Portable..... Travail.....	<b>Téléphone :</b> Domicile..... Portable..... Travail.....
Email : .....	Email : .....

**Santé de l'enfant :** indiquer toute information concernant la santé de votre enfant (allergies, contre-indications, PAI):.....

**QUALITE DU SIGNATAIRE :**.....

**DATE :**.....

**SIGNATURE :**

# INSCRIPTION CANTINE / GARDERIE 2024-2025

Bulletin à compléter et à remettre à la Mairie

Heures de fonctionnement :  
Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis :  
7h30 – 8h30 / 11h45 – 13h45/ 16h30-18h30

Toutes communication concernant les inscriptions et demandes d'annulation doivent être effectuées par mail : [periscolaire.laissaud@gmail.com](mailto:periscolaire.laissaud@gmail.com)

En cas d'urgence et pendant les heures de fonctionnement du service uniquement, vous pouvez joindre le personnel au 06 85 34 69 96

Aucune inscription ou annulation d'inscription effectuée par téléphone ne sera prise en compte.

NOM	
PRENOM	
CLASSE	

Mode d'inscription :

- Occasionnel  
 Annuel

Si vous avez coché, mode d'inscription annuel, merci de préciser les plages ci-dessous :

JOURS	GARDERIE		CANTINE
	MATIN	SOIR	
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

Date et signature

**AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE**  
**PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT**  
**Année Scolaire 2024-2025**

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant (Nom Prénom).....

**SANTE DE L'ENFANT**

**Allergies et contre-indications médicales :**

**Votre enfant bénéficie t-il d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé) pour raison médicale?**

Indiquer toute information concernant la santé de votre enfant que vous souhaitez nous transmettre

- **Autorise les responsables de l'accueil périscolaire (animateurs et personnel communal) :**
  - A faire soigner l'enfant (Nom et prénom).....
  - A hospitaliser et à prodiguer tous soins nécessaires en cas d'urgence.

**Médecin traitant :** .....

Adresse et téléphone : .....

- **Habilite la ou les personne(s) suivante(s) à prendre l'enfant en charge à la sortie de la garderie :**

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....  
.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....  
.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....  
.....

- **Certifie être titulaire du contrat d'assurance de Responsabilité Civile Chef de famille**

N° de police : ..... Souscrit auprès de la compagnie d'assurance :

..... Adresse : .....

- **PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE**

Nom : ..... Qualité : ..... : N° téléphone.....

Nom : ..... Qualité : ..... : N° téléphone.....

Nom : ..... Qualité : ..... : N° téléphone.....

Je certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.




Je reconnais avoir pris connaissance du règlement cantine / Garderie Périscolaire 2024-2025

Qualité du signataire : ..... Date : ..... Signature




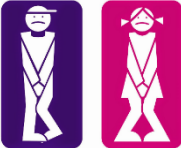
Charte pour un meilleur climat scolaire  
RPI Ste Hélène du Lac – Les Mollettes - Laissaud



Qu'est-ce qu'une charte ?



Un document écrit qui sert à mémoriser et à se rappeler les droits, les devoirs et les sanctions.  
Elle sert à être sûrs, tous d'accords.


Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
<b>Généralités dans les écoles</b>		
<p>Voir ses copains</p>  <p>Parler aux adultes</p>  <p>Être respecté, penser librement, ne pas être harceler</p> 	<p>Respecter les autres, adultes et enfants Avoir un vocabulaire respectueux et poli, être franc mais pas méchant, dire ce que l'on ressent aux enfants concernés</p>	<p>Rappel à la règle par les médiateurs Aider à reformuler, rappel à la règle Cadrage de l'adulte</p>



<p>Avoir des lieux de vie agréable, propres et sécurisés</p> 	<p>Respecter le matériel et les locaux Utiliser les poubelles Respecter les plantations Ne pas abîmer les grillages et les murs</p>	
<p>Se déplacer</p> 	<p>Ne pas courir dans un bâtiment (à l'intérieur)</p>	<p>Cadrage de l'adulte</p>
<p>Parler dans les couloirs</p> 	<p>Parler à voix basse S'habiller tranquillement</p>	<p>Rappel à la règle par les camarades Cadrage de l'adulte</p>
<p>Aller aux toilettes quand on en a besoin</p> 	<p>Demander pour aller aux toilettes ou Prendre une pince à linge pour y aller (1 par toilette disponible)</p>	<p>Perte de la confiance des adultes ; passage aux toilettes seulement au début ou à la fin de la récréation</p>


<p>Aller aux toilettes sans être déranger, respecter la dignité et l'intimité de chaque enfant</p> 	Respecter l'intimité des autres	Mot d'information aux parents
<p>Aller dans des toilettes propres</p> 	Laisser propre les toilettes	Réparer sa bêtise en nettoyant les toilettes


Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
<b><i>Dans la cour</i></b>		
<p>Jouer et s'amuser avec ses camarades, être libre de jouer avec qui on souhaite</p> 	<p>Accepter tout le monde</p> <p>Être non violent</p> <p>Ne pas mordre, ne pas taper, ne pas se bagarrer</p> <hr/> <p>Respecter les règles du jeu</p>	<p>1) Exclusion du jeu pour une durée donnée par l'adulte</p> <p>2) Puntion de récréation pendant 5 minutes</p> <p>3) Au bout de 3 punitons, cadrage par l'adulte</p>
<p>Disposer des équipements et du matériel de l'école</p> 	Respecter le matériel de l'école	<p>Mot dans le cahier pour racheter le matériel ou pour réparer l'équipement</p> <p>+ Réparer au mieux la bêtise en nettoyant ou ramassant.</p>




<p>Avoir un arbitre impartial</p> 	<p>Respecter les décisions de l'arbitre sans les discuter</p>	<p>Exclusion du jeu</p>
---	---	-------------------------

Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
-------	----------------------------------	-------------------

## Garderie

<p>Choisir son activité ou son jeu (lire, jouer, ne rien faire)</p> 	<p>Ne pas faire mal Respecter les jeux des autres et leurs productions (constructions, dessins)</p>	<p>S'asseoir à côté d'un adulte un moment et réfléchir à la bêtise + S'excuser</p>
	<p>Partager</p>	<p>Exclusion du jeu</p>

<p>Être calme, tranquille, seul</p> 	<p>Respecter le besoin de s'isoler et la tranquillité des autres en demandant avant si on ne dérange pas</p>	<p>S'asseoir à côté d'un adulte un moment et réfléchir à la bêtise + S'excuser</p> <p>Laissaud : Mot d'avertissement aux familles dans les cahiers si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de respect aux personnes</li> <li>➤ Violence verbale ou physique</li> </ul> <p>Au bout de 3 mots, 3 jours d'exclusion du service périscolaire.</p>
---	--	--

Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
<b>Cantine</b>		
<p data-bbox="360 260 685 288">Aller manger à la cantine</p> 	<p data-bbox="943 260 1507 288">Respecter le personnel de cantine et écouter</p> <p data-bbox="943 296 1339 325">Ne pas jouer avec la nourriture</p> <p data-bbox="943 333 1261 362">Parler doucement à table</p> <p data-bbox="943 370 1240 399">Ne pas crier ou chanter</p> <p data-bbox="943 406 1500 477">Se laver les mains avant de passer à table et ne pas aller aux toilettes pendant le repas</p> <p data-bbox="943 528 1485 557">Ne pas jouer à table et manger sans traîner</p>	<p data-bbox="1529 448 2123 549">1) S'excuser + Réparer (ou nettoyer) sa bêtise quand c'est possible + racheter la vaisselle si vaisselle cassée</p> <p data-bbox="1529 557 2123 627">2) Laissaud : Mot d'avertissement aux familles dans les cahiers si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1529 635 2056 663">➤ Manque de respect aux personnes</li> <li data-bbox="1529 671 2067 700">➤ Manque de respect de la nourriture</li> <li data-bbox="1529 708 2002 737">➤ Violence verbale ou physique</li> </ul> <p data-bbox="1529 745 2056 815">Au bout de 3 mots, 3 jours d'exclusion du service périscolaire</p>
<p data-bbox="383 616 663 644">Manger dans le calme</p> 	<p data-bbox="943 616 1339 644">Etre placé à table par un adulte</p> <p data-bbox="943 716 1462 786">Accepter d'être à côté de ceux qu'on n'a pas choisis</p>	
<p data-bbox="383 855 663 884">Manger ce qu'on aime</p> 	<p data-bbox="943 935 1485 1005">Goûter à tout, c'est-à-dire 3 bouchées pour être sûr qu'on n'aime pas</p>	

**Pour bien vivre ensemble et mieux travailler, nous devons respecter ce règlement. Il a été élaboré par l'ensemble du RPI. Nous nous engageons à le respecter sur tous les temps scolaires et périscolaires.**

**Mon enseignant :**

**La directrice :**

**Mes parents :**

**Moi :**